

COMPTE RENDU DE LA 34^{ème} SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 juillet 2017

Le 10 juillet 2017 sur convocation régulière du Maire en date du 4 juillet 2017, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, rue du Pâquis, sous la présidence de Madame DUBAIL Rolande, doyenne d'âge. Le quorum étant atteint, Madame DUBAIL ouvre la séance à 18h30.

Les conseillers présents sont : MUNNIER Jean-Paul, JACQUEMAIN Sylvie, DALON Olivier, DAMIS Nadia, GUILLEMET Jean-Louis, GAUTHIER Pascal, DUBAIL Rolande, BESANCON Colette, BERTHON Gérard, CLEMENT Alain, CONTEJEAN Georges, SOMMER Denis, DE MELO Claudine, GLEJZER Annie, CHEVAL Aline, NOUNA Saïd, DA CUNHA Sylvie, CANKAYA Ergin, CUGNEZ Jean-Pierre, GRILLON Robert, GIRARD Fabienne MEYER Nathalie DRIANO Christian,

Les conseillers excusés sont :

- LAZAAL Zahia pouvoir à M. GAUTHIER Pascal
- THIEBAULT Dominique pouvoir à GUILLEMET Jean-Louis
- DESLOGES Annette pouvoir à M. CONTEJEAN Georges
- HAFIS Christophe pouvoir à BERTHON Gérard
- GAIFFE Régis pouvoir à DAMIS Nadia
- DUFFIELD Elodie pouvoir à DALON Olivier

Madame DUBAIL, en qualité de doyenne d'âge, préside cette séance jusqu'à l'élection du Maire suite à la démission de Denis SOMMER, élu député de la 3^{ème} circonscription du Doubs le 18 juin 2017.

Désignation du secrétaire de séance :

Madame GIRARD Fabienne est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

I. Approbation du compte rendu de la séance du 16 mai 2017

Vote : unanimité

II. Election du Maire

Madame DUBAIL :

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
- Vu la démission de Monsieur le Maire, Denis SOMMER le 27 juin 2017 suite à son élection législative en tant que Député.

.../...

- Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
- Fait appel aux candidatures.
- Deux candidats se présentent : M. MUNNIER Jean-Paul et M. DRIANO Christian
- Précise que pour l'organisation de cette élection, doivent être désignés 1 secrétaire et 2 assesseurs. MM. BERTHON et CUGNEZ seront assesseurs et Madame BESANCON secrétaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 29

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Monsieur MUNNIER Jean-Paul 28 (vingt-huit) voix
- Monsieur DRIANO Christian 1 (une) voix

Monsieur MUNNIER Jean-Paul ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et il est immédiatement installé par la Présidente de séance.

Intervention de M. le Maire :

« N'ayant malheureusement pas les talents d'orateur de Denis j'ai écrit un message afin de ne rien oublier.

Je voudrais tout d'abord féliciter à nouveau Denis pour son élection à ce poste de député, avoir un député Charmontais ce n'est pas rien, c'est l'aboutissement d'années de militantisme de mise au service des autres, d'un engagement total pour faire évoluer sa ville, avec des qualités humaines indéniables, un meneur d'équipe attentif, nous devons tous être fier de son parcours et je suis certain qu'il saura à l'assemblée nationale faire entendre sa voix et apporter à la nation par ses compétences en matière d'emploi, de développement économiques et de cohésion sociale .

Je voudrais ensuite remercier le conseil municipal pour la confiance qu'il m'accorde ce soir et je mesure l'honneur qui m'est donné de servir cette ville que j'aime, en tant que maire et je ferai tout pour m'en montrer digne, je mesure aussi la difficulté de succéder à un maire tel que toi Denis.

.../...

Je vis à Grand-Charmont depuis 62 ans, avec une enfance heureuse rue des prés, place Godard, une vie scolaire jusqu'en 3ème dans cette ville, dès 17 ans une entrée dans le monde associatif avec la création avec d'autres copains et copines de la maison des loisirs avec le soutien d'adultes qui nous ont accompagnés et guidés dans cette démarche, ce monde associatif que je n'ai pas quitté depuis, notamment au sein de l'association culturelle. En 1983 je me suis engagé dans la vie municipale 2 mandats en tant que conseiller et 4 mandats en tant qu'adjoint à la vie associative puis au scolaire et à l'enfance jeunesse. J'ai durant toutes ces années rencontré des gens de valeur.

Je voudrais avoir une pensée pour Gaby RENAUD le prêtre de ma jeunesse qui nous a inculqué (Denis en a profité aussi) des valeurs que nous continuons à appliquer (écoute, respect, solidarité, soutien aux plus faibles ...).

Les maires René MAITRE qui a été le premier à me faire confiance et qui a soutenu les petits nouveaux que nous étions au conseil, Daniel JEANNEY ensuite qui était un homme très à l'écoute de tous avec de grandes qualités humaines, je pense aussi à nombre de personnes du conseil, Gaston FRENAY, Jean BURGER, Melle FOURNIER, Jean TROSSAT, Jean-Claude PETETIN et d'autres qui m'ont beaucoup apporté par leur vie de militants au service des autres comme Michel ou Henri.

Depuis 2001 j'accompagne Denis et j'ai pu constater son engagement de tous les jours pour faire évoluer sa ville, sa force de travail, sa connaissance des dossiers, sa volonté de faire entendre sa voix devant toutes formes d'injustices, sa détermination à travailler en équipe à consulter, à tenir compte des avis de tous avant de prendre une décision et puis son envie de voir cette ville progresser et devenir un exemple pour les autres villes et il y est arrivé dans beaucoup de domaines et pourtant avec des moyens très limités. Denis tu peux être fier de ce que tu as fait pour cette ville et je pense que tous les habitants t'en sont reconnaissants.

Pour l'avenir je sais que je peux compter sur une équipe municipale solidaire et très investie, sur un conseil municipal dans son entier avec une opposition impliquée et qui n'a pas tant de divergences de vue que cela avec nous et qui a toujours su prendre ses responsabilités lorsqu'il s'agissait du bien commun ou de l'intérêt général, je sais aussi pouvoir compter sur les services administratifs et techniques ou des personnes très compétentes travaillent consciencieusement à la bonne marche des affaires de la ville.

Je consulterai régulièrement le conseil des sages et le conseil citoyen dont les avis comptent et compteront beaucoup. Et bien sûr je compte sur Denis qui continuera à siéger au conseil municipal, à PMA et à participer aux municipalités, il nous aidera sur les dossiers chauds qu'il a porté tels que la maison médicale ou la zone commerciale et saura nous faire part de ses conseils avisés. Et puis nul doute que nous le verrons rôder le week-end end à la ferme d'animation du Fort-Lachaux, projet qui lui tient tant à cœur.

.../...

Avec l'équipe nous continuerons sur la ligne de Denis avec une gestion rigoureuse, maîtrise des dépenses dans le cadre d'un budget contraint, nous continuerons les consultations avec les habitants dès qu'un sujet l'exigera, nous serons particulièrement attentif à l'entretien et la rénovation de notre patrimoine communal, nous continuerons à soutenir les associations locales c'est le ciment de la réussite sociale d'une ville et nous tenons à remercier ce soir tous ceux qui s'investissent bénévolement dans ces associations.

Je finaliserai avec l'équipe municipale les projets de développement tel que la ZAC du grand bannot, l'aménagement de la ferme Tissot en logements pour seniors ou encore l'opération de requalification de l'annexe de l'hôpital, tout en veillant à un développement maîtrisé de la commune.

Je n'aurai qu'une seule ambition, celle de continuer à développer harmonieusement la ville, d'offrir les meilleurs services possibles aux habitants afin que chacun y trouve sa place à Grand-Charmont ».

M. GRILLON :

- « Notre équipe comme vous l'avez vu n'a pas présenté de candidature. Nous continuerons à travailler dans le même esprit pour l'intérêt de la commune et souhaitons bonne réussite à Denis SOMMER dans ces nouvelles fonctions. En tant que député nous comptons sur lui pour nous soutenir sur plusieurs dossiers. Tout d'abord sur les financements des collectivités, il est prévu de supprimer la taxe d'habitation pour de nombreux ménages, certes cela va alléger les budgets des familles mais il faudra trouver des compensations pour les villes. Concernant notre projet de maison médicale, c'est bien que la collectivité pense à la créer pour favoriser l'implantation de jeunes médecins mais peut être qu'au niveau national faudra-t-il pour inciter les jeunes qui sortent des facultés de médecine à venir dans des endroits où il y a du monde plutôt que dans des villes plus intéressantes. Bonne réussite à notre maire et à notre équipe ».

M. DRIANO :

« - vous comprendrez que je ne partage pas le même enthousiasme du conseil municipal de de son opposition quant à l'élection de Denis Sommer en tant que député. Je m'étais exprimé au dernier conseil municipal quand Denis SOMMER n'était pas là. Depuis ce temps 4 ministres ont déjà démissionné, c'était sur le sujet de la moralisation de la vie politique.

Le deuxième engagement affiché sur toutes les ondes c'est l'attaque sur le code du travail, là ça ne traîne pas. Fini les discours sur l'avenir de la France, fini les discours sur l'avenir de la république et de la patrie. Mais derrière la mise en scène et la poudre aux yeux, il y a une politique des plus férocement anti- ouvrière de ces dernières années.

Pour les travailleurs la nouvelle attaque contre le code du travail vaut tous les discours.

Macron utilise le système des ordonnances parce qu'il veut aller le plus vite possible, en faisant le moins de vagues possibles.

Les accords d'entreprises deviendront la règle.

.../...

Les CDI de chantiers permettront aux patrons de licencier plus facilement.

Les durées maximales des CDI seront redéfinies.

Les prêts de main d'œuvre seront étendus.

Les indemnités des prud'hommes seront plafonnées.

Ainsi tout ce qui était dans le code du travail et protégeait un tant soit peu les travailleurs serait envoyé aux oubliettes.

Bref le masque va tomber rapidement.

Les fonctionnaires ont leur salaire bloqué et il continuera à l'être et un jour de carence leur sera imposé en cas de maladie. Ce qui ne sert absolument à rien sauf à pénaliser le malade.

Il n'y a pas de semaine sans l'annonce d'une nouvelle mesure anti-ouvrière du gouvernement. Dernière en date, la fin du compte pénibilité et son remplacement par le compte de prévention avec la suppression de quatre critères de pénibilité sur dix et la fin des sur-cotisations demandées au patronat.

Ce compte pénibilité était une concession dérisoire de Hollande lorsqu'il avait allongé la durée de cotisation pour toucher une retraite à taux plein.

L'offensive ne s'arrêtera pas là. Le premier ministre Philippe, a confirmé l'augmentation de la CSG de 1.7%. Il prétend que pour les travailleurs du privé cette hausse sera compensée par une baisse des cotisations sociales. Rien n'est moins sûr. Et pour les fonctionnaires et les retraités dont la pension dépasse 1200 euros par mois, le recul du pouvoir d'achat est programmé.

Monsieur Denis Sommer vous voilà député porteur de la politique du gouvernement.

J'espère que les travailleurs mobilisés vous donneront du fil à retordre, la partie ne fait que commencer. Une date est retenue celle du 12 septembre, vous ne serez pas parmi les travailleurs mobilisés à l'appel de la CGT mais en face dans l'autre camp, et j'espère que cette journée du 12 septembre sera un succès ».

M. SOMMER :

- « vous vous doutez de l'émotion qui est la mienne aujourd'hui après 16 ans de travail à la tête de cette commune et de l'équipe municipale et quitter ces responsabilités tout en restant au conseil municipal est pour moi une vraie émotion. Ce qui me réjouit c'est que Jean-Paul Munnier vient d'être élu Maire. Jean-Paul très modestement s'est présenté et à expliquer son engagement dans cette ville depuis des années dans cette ville, tant dans le mouvement associatif qu'il n'a jamais quitté et on sait son dévouement dans ce domaine et en tant qu'adjoint aux affaires scolaires et je sais le travail qui a été le sien, c'est un travail fastidieux, une présence quotidienne dans nos écoles pour remonter les difficultés mais aussi faire des propositions et construire l'avenir. Il me restera un souvenir tout à fait extraordinaire et qui est à la fois important sur le fond et important sur la forme. Quand on perd le collège, on perd le caractère de zone d'éducation prioritaire et on tombait dans le droit commun sur les écoles et on prenait le risque de perdre 2 à 3 enseignants dans notre école élémentaire ce qui allait amener les effectifs aux alentours de 30, ce qui était inacceptable. Notre première réaction était de manifester contre cette réalité. Des discussions ont été engagées sous le pilotage de Jean-Paul avec les enseignants. Il a été décidé, plutôt que d'annoncer aux parents d'élèves et aux enfants qu'ils allaient vivre des difficultés encore plus grandes, de transformer cette difficulté en atout pour la ville, ses habitants, les parents d'élèves et les enfants.

.../...

D'où la proposition faite par Jean-Paul de mettre en place les écoles numériques sur l'ensemble des trois groupes scolaires. Nous sommes allés à l'inspection académique et on a proposé que la ville investirait dans les tableaux numériques, dans les outils numériques modernes qui correspondent à ce que sont les enfants actuellement et qui permettent d'enrichir considérablement les méthodes pédagogiques mais en contrepartie, pour l'Education Nationale c'est que les moyens soient maintenus au niveau de l'école. On a gagné, et aujourd'hui notamment dans l'école des Fougères, les enseignants, les outils pédagogiques permettent de faire travailler les enfants dans de bonnes conditions.

Monsieur Driano a parlé de certains aspects de la politique de Macron. Il y a un aspect qu'il me tarde de voir, ce sont les classes de 12 élèves dans les zones d'éducation prioritaires et qui permettent à l'ensemble de nos gamins d'avoir les conditions d'éducation les plus favorables pour que les jeunes puissent réussir, c'est ce que la République doit à tous ses enfants.

Jean-Paul a cette capacité dans un moment de difficulté à conduire la réflexion et de redonner confiance en l'action publique. Sa vie, de ce point de vue, est un modèle en terme de confiance en action publique. Il a été à mon côté pendant toutes ces années. Le maire et le 1^{er} adjoint, c'est une doublette qui fonctionne en permanence et Jean-Paul a toujours été quelqu'un qui amène des idées mais aussi modérateur. Avoir un adjoint qui tempère les choses, c'est utile dans la vie publique. C'est pour cela que je suis content du choix qui a été fait ce soir, Jean-Paul a un tel parcours, nous pouvons être certains collectivement qu'il fera avec toute l'équipe du bon travail.

Le deuxième élément de satisfaction, c'est le résultat de l'élection, la candidature de Christian DRIANO n'est pas une surprise, il est dans sa logique, ça lui évite de s'abstenir, il présente sa candidature pour défendre ses opinions. Mais ce qui est intéressant aujourd'hui c'est que ce qu'on appelle l'opposition a voté pour un maire et on a voté ensemble, ce n'était pas acquis il y a 10 ans mais c'est parce que nous avons su collectivement mettre en place des systèmes d'écoute, des partenariats, qui nous ont permis dans nos différences de se respecter et de faire les bons choix.

J'ai deux bons souvenirs. Le premier est sur les choix que nous avons faits pour les réfugiés irakiens lorsque nous avons été sollicités par le Gouvernement pour accueillir les familles. J'ai reçu Robert GRILLON pour en discuter, il n'y a pas eu de débat sur le sujet. Face à une situation de crise qui met à mal la vie même des gens, nous ne pouvons pas rester insensibles et nous devons manifester concrètement notre solidarité. Robert GRILLON fait partie de ceux qui ont accompagné ces réfugiés irakiens. Cela a été le cas pour l'accueil de 24 personnes soudanaises.

Cela a une valeur considérable, on peut se chamailler sur des points de détail mais quand il s'agit de se mettre d'accord sur ce que sont les fondamentaux de la République, et la manière de les faire vivre concrètement dans notre ville, le fait de se retrouver est gage de réussite et de confiance. Cela veut dire qu'on refuse d'utiliser des événements pour polémiquer inutilement.

.../...

Le signal que l'équipe d'opposition a donné aujourd'hui est un signal fort, il invite Jean-Paul à continuer à travailler tous ensemble.

J'ai forcément en ce jour une pensée pour celles et ceux que Jean-Paul a nommés. En particulier à Daniel JEANNEY que j'ai succédé dans les conditions que l'on sait, je le connaissais bien avant d'être maire, Jean TROSSAT qui a été mon premier adjoint et qui m'a passé l'écharpe, était un collègue très proche mais aussi Michel TABOUREAU avec qui on a travaillé sur le handicap et Yan ROSS pour la ferme d'animation.

Quand on anime une équipe on le fait avec des femmes et des hommes qui se sont engagés, qui sont des personnalités différentes. Il faut respecter cela pour permettre à ces personnalités de pouvoir s'exprimer, et c'est pour cela que l'on peut faire vivre à la fois l'unité, la fraternité et le sérieux dans une équipe municipale.

Quand on est maire, on est accompagné par la Direction Générale des Services, Alain ETCHIALI qui m'a accompagné au début, Robert PINTUCCI avec lequel on a beaucoup travaillé à la fois aux services techniques et aussi sur les projets de développement de la ville, le directeur des services techniques Claude WEBER, Yves MEUNIER l'homme qu'on dérange souvent le week-end et bien évidemment toute l'équipe, Sylvie COLLEY qui a été ma secrétaire de nombreuses années, Djemila KEBBACHE qui montent le budget avec les élus et je sais combien c'est difficile pour notre commune. Notre ville qui fait partie des villes les plus pauvres de France ville, avoir 700 € par habitant pour fonctionner n'est pas pareil que la moyenne des villes de 5000 habitants qui ont 1100 € par habitant.

Quand je regarde les villes autour de nous qui ont plus de 1800 € par habitant, je me dis que ce qu'on fait à Grand-Charmont avec très peu de moyens est remarquable. Le challenge n'était pas facile à relever. Quand j'étais élu maire en 2001, la voie était toute tracée pour arriver à moins de 5000 habitants, ce n'était pas de la responsabilité des élus de l'époque, c'était les restructurations de l'automobile, les départs, etc... Beaucoup de ville dans le Pays de Montbéliard ont connu la même situation, sauf qu'on savait tous que passer en dessous de 5 000 € aurait des conséquences très importantes, non pas sur les indemnités des élus comme on a pu l'entendre, d'ailleurs les indemnités des élus sont 40 % inférieurs à celle du droit commun, mais parce qu'on perdait plus d'un million d'euros de dotations, on a vécu ça pendant deux ans mais on s'en est sorti. D'après le recensement on devrait être entre 5 500 et 5700 habitants. Il y a de très beaux projets qui ont été conduits. C'est bien d'avoir un nouveau maire qui vient avec de nouvelles idées, de l'enthousiasme, de la créativité, pour pouvoir continuer à faire avancer la ville, mais il faut avoir une vision sur 10 ans pour pouvoir écrire le projet. Ça a été notre grande force, on a pu dérouler les projets prévus en 2002. Il faut continuer à travailler de cette manière, cela permet d'avoir une vision claire du projet mais aussi voir les priorités pour pouvoir réussir car il n'est pas possible de tout faire.

Les projets ont été nombreux, par exemple la rénovation du monument aux morts, c'est aussi un évènement important, qui s'est fait par le travail remarquable de Jean-Pierre SCHINKEL et Roger CHOPARD. C'est une mobilisation citoyenne qui aboutit à un projet de la ville.

.../...

Ce qui se fait au niveau du conseil citoyen sous l'autorité de Pierre CHARITE, du conseil des sages sous l'autorité de Michel BURTAUX, toutes ces équipes qui sont régulièrement réunies permettent d'enrichir le travail de la ville. Il faut poursuivre dans cette voie.

Certains projet me tiennent particulièrement à cœur, la rénovation urbaine, mais la ferme d'animation du Fort-Lachaux est une très belle réussite, c'est une volonté de la ville de mieux entretenir le site de manière écologique, mais c'est aussi une aventure humaine tout à fait extraordinaire, c'est plus de 40 personnes qui ont travaillé, des bénévoles, tous les week-ends depuis le mois d'octobre y compris quand il faisait froid, on mangeait tous ensemble et nos amis soudanais ont largement participé à cette aventure-là. Quand on voit les visiteurs qui viennent d'un peu partout, nos gamins du centre de loisirs qui gambadent au milieu des chèvres, qui vont se promener, c'est un vrai moment de bonheur.

Le bonheur que j'ai eu à travailler avec vous tous, je resterai dans l'équipe mais que personne ne se trompe il y aura un patron, c'est le maire que vous avez élu ce soir, j'apporterai ma contribution modestement, à ma place et rien qu'à ma place.

Je veux dire à Jean-Paul et à toute l'équipe la chance qui est la leur d'avoir une équipe comme celle qui est derrière moi, l'équipe n'est pas nombreuse, Jean-Louis BILLAULT qui fait preuve au quotidien d'une grande gentillesse, d'un grand dévouement et surtout d'une grande polyvalence, ça veut dire qu'il faut faire confiance à celles et ceux qui ont grandi dans notre ville, il était directeur de l'AOE pendant des années, il avait envie d'accéder à autre chose, on lui a fait confiance et on a eu grandement raison.

Et puis Laurence, c'est la co-équipière idéale, c'est une grande dame, d'une part par ses qualités humaines, sa capacité à faire preuve de beaucoup de patience et de modération mais qui a le sourire réparateur et quand les élus arrivent le matin, qu'ils prennent un café avec elle, pour faire le point du travail qu'il y aura dans la semaine ou même dans la journée, c'est toujours un moment de détente et constructif.

Quand on est élu, maire, adjoint, conseiller municipal on est très souvent sollicités et parfois embarrassé parce qu'on ne sait pas forcément quoi répondre, si c'est la bonne solution et le fait d'avoir des personnes de cette qualité autour des élus est absolument essentiel et le temps que Laurence prend dans la réflexion, qui n'est jamais trop long mais nécessaire, permet un traitement des choses complexes. Il y a chez Laurence une vraie intelligence des situations et elle a des qualités humaines remarquables. Elle travaillait pour un cabinet spécialisé, elle était chef de projet, puis s'est formée et est arrivée Directrice Générale des Services. Les élus ne sont pas grand-chose si on n'est pas bien entouré mais à Grand-Charmont on est particulièrement bien accompagné dans tous les services.

Je resterai dans ce conseil municipal, je participerai aux réunions du lundi soir si vous voulez bien changer la date car je suis au Parlement du mardi au jeudi voire vendredi.

Dernier mot, quand on est député on ne peut pas adhérer à toutes les causes, on est obligé de choisir les domaines sur lesquels on a envie de plus travailler.

.../...

Le premier, c'est la question de la Solidarité entre les collectivités et la nécessaire péréquation pour faire que les crédits destinés aux collectivités locales soient beaucoup mieux répartis qu'ils ne le sont aujourd'hui. La loi Chevènement a fait progresser beaucoup de choses mais il faut bien reconnaître du point de vue des recettes venant de l'Etat que cela a beaucoup diminué.

Pour une ville comme la nôtre, on a tout fait pour pouvoir se développer, pour avoir des recettes nouvelles mais quand même temps la baisse des dotations de l'Etat vient pénaliser les efforts qui ont été faits par la ville, et c'est profondément injuste. La péréquation est un des combats que je mènerai.

Je n'oublie pas d'où je viens et s'il y a un sujet sur lequel je serai mobilisé c'est la sécurisation professionnelle du travail. Le pays a besoin de règles, les salariés ont besoin de règles, les entreprises aussi. Considérer qu'on ne change rien et que le modèle qu'on vit est le modèle idéal je ne peux pas l'accepter, notre modèle a généré 3,5 millions de chômeurs, on a un taux passé au chômage, notamment pour les jeunes qui est extrêmement long. Le problème ce n'est pas le taux de chômage au global, c'est le temps qu'on y reste.

Quand je vois chez PSA alors qu'il y a la charge de travail pour les années qui viennent, qu'il y a une population qui vieillit, en âge de partir en retraite et qu'à la fin de cette année on aura la moitié des effectifs en production, c'est-à-dire à peu près 2500 personnes qui sont intérimaires, c'est inacceptable. Sur des sujets comme cela, pénaliser des entreprises qui abusent des régimes précaires, c'est une bonne mesure. Est-ce qu'en même temps il faut donner de la souplesse aux entreprises, je le pense. Il faut les deux à la fois et c'est cet équilibre là qu'il faut construire. Il faudra être vigilant, mais ce que je note, ça fait un mois que le travail est engagé avec les organisations syndicales et s'il y a un appel le 12 septembre c'est d'une seule organisation syndicale. Pour le moment, ce que j'entends des autres organisations syndicales, elles disent que le débat engagé est de qualité et ce que j'espère c'est qu'au bout du compte qu'on arrive à un texte qui soit partagé à la fois par le Gouvernement et par les organisations syndicales.

Par contre, j'ai déjà fait passé des messages concernant le compte pénibilité, par exemple supprimer les charges lourdes, les problèmes vibratoires dans la qualification des métiers pénibles ne me paraît pas être une bonne chose. Je le défendrai lors des commissions économie et je passerai le message sur le sujet.

J'aime cette ville, j'ai envie qu'elle réussisse et je suis convaincu que Jean-Paul avec l'équipe qu'il va vous présenter, avec le conseil municipal, avec un climat de travail comme celui qu'on a depuis des années, cette ville n'a pas fini de grandir, se faire remarquer et dans le Pays de Montbéliard et en Franche Comté. Je vous rappelle que l'INSSEE avait classé Grand-Charmont comme une ville des plus dynamiques de Franche Comté ».

.../...

III. Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

M. le Maire :

- Rappelle l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales : Le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 au maximum (sur un effectif légal de 29 conseillers municipaux). Dans les communes de 1000 habitants et plus les adjoints sont élus parmi les membres du scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni niveau préférentiel. Le vote a lieu à bulletin secret
- Propose une liste de sept adjoints. Le Maire garde la délégation aux affaires scolaires pendant cet été et se donne un temps de réflexion jusqu'à fin septembre début octobre pour élire éventuellement un 8^e adjoint et consulter les adjoints pour modifier des délégations si besoin.
- Demande d'approuver le nombre d'adjoints à 7

Vote : Unanimité

- Fait appel à candidature. Seule La Liste Aimer Grand-Charmont propose une liste :

1. JACQUEMAIN Sylvie
2. LAZAAL Zahia
3. DALON Olivier
4. DAMIS Nadia
5. GUILLEMET Jean-Louis
6. THIEBAULT Dominique
7. GAUTHIER Pascal

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

bulletin blanc: 1

suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 14

A obtenu :

Liste Aimer Grand-Charmont : 28 voix

.../...

IV. Cession d'un terrain communal à BATIFRANC en vue de la construction d'une maison médicale

M. le Maire :

La commune de Grand-Charmont connaît depuis plusieurs années une croissance démographique importante qui nécessite le maintien, voire le développement des services d'accès aux soins.

La commune dispose à ce jour d'une couverture moyenne du nombre de médecins généralistes avec 2 praticiens, dont 1 étant parti à la retraite en juin.

Avec 3 pharmacies, 2 cabinets d'infirmières, 1 kinésithérapeute, 1 dentiste, la commune dispose certes d'un certain niveau d'équipements, mais rencontrera dans un court terme des réelles difficultés compte tenu des départs prévisibles.

Dans ce contexte et afin d'anticiper une carence de l'offre de soins, la commune s'est engagée avec des professionnels de santé dans un projet de réalisation d'une maison médicale, c'est-à-dire la construction d'un équipement ayant pour vocation de réunir des médecins généralistes, spécialistes, des professionnels du paramédical

Le projet consiste en la construction d'un équipement de 605 m² destiné à accueillir un regroupement pluridisciplinaire de professionnels de santé. Médecins généralistes, cabinet dentaire, psychologue clinicienne, kinésithérapeute, infirmières libérales et des espaces de vie communs (salle de réunion/convivialité...).

Ce regroupement pluridisciplinaire de professionnels de santé s'appuie sur la volonté des professionnels de mutualiser à la fois des espaces et un certain nombre de services. Le principe est donc d'offrir sur le territoire communal une structure qui garantit à la fois une meilleure couverture à terme de l'offre de soins et répond aux attentes des professionnels de santé.

La construction de ce bâtiment sera réalisé par BATIFRANC, qui sera propriétaire des locaux et qui porte donc le coût de l'investissement. La commune sera le locataire de cet équipement et sous-louera aux professions paramédicales. Une promesse de bail en état de futur achèvement sera soumise au vote du conseil municipal dans le prochain rapport.

Le terrain sur lequel sera construit cet équipement appartient aujourd'hui à la commune. Il convient donc dans le cadre de cette délibération d'approuver la cession d'une fraction d'environ 2 000 m² de la parcelle AN 92 située au carrefour entre la rue de la Libération et la rue Pasteur au lieudit sous la vie.

La cession a été convenue au prix de 40 000 € hors taxe et droits d'enregistrement. La valeur vénale de ce bien est estimé par France Domaine en date du 30 juin 2017 à 30 €/m² soit une valeur de 60 000 € HT et hors frais d'enregistrement.

.../...

Compte tenu de la nature du projet et de la nécessité de garantir une couverture médicale de qualité sur la commune, compte tenu de la nécessité de garantir l'équilibre budgétaire et la faisabilité de cette opération, je vous propose d'approuver la cession d'une fraction de la parcelle AN 92 d'environ 2 000 m² au prix de 40 000 € net vendeur auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge au taux applicable le jour de la signature. Le prix est en effet entendu sur marge compris. Les frais d'acte et de géomètre demeurent à la charge de l'acquéreur.

Un extrait du permis de construire obtenu en juin 2017 est joint à ce rapport à titre d'information

M. GRILLON :

- Est favorable au projet. L'opposition avait demandé qu'une réunion ait lieu avec les riverains proches. Cette concertation a été faite, les riverains ont reconnu qu'il valait mieux avoir ce type de bâtiment que d'autres équipements. Une remarque leur a été faite concernant la présence d'un parking sur la partie Ouest. Sur le plan on ne voit pas le sens de la circulation, la rentrée se fera par l'avenue Pasteur et la sortie sur le lotissement et non dans l'autre sens ?

M. le Maire :

- Précise que c'est programmé sur le plan mais ne sait pas s'il se fera. La première tranche de parking va se faire et on verra en fonction de l'évolution des besoins.

M. GRILLON :

- Demande de prévoir un dispositif à l'image du marché couvert afin que le parking soit fermé la nuit pour éviter les squats, les nuisances.

M. DRIANO :

- Quel est l'intérêt pour la commune d'être le locataire ? Batifranc est propriétaire, loue à la commune qui sous-loue. Pourquoi ce n'est pas le propriétaire directement avec les locataires ?

M. le Maire :

- Précise que les médecins ne veulent pas être propriétaires et ça évitait à la commune d'investir, cela représente 900 000 € d'investissement. La commune ne pouvait pas monter cette maison médicale seule. Quand il y a un projet comme celui-ci, il faut un compromis, il faut aussi répondre aux attentes des médecins, si la ville veut les attirer il faut écouter leur souhait et ceux-ci veulent simplement être locataires, payer un loyer modéré.

.../...

M. DRIANO :

- Il pourrait verser directement leur loyer à Batifranc.

M. SOMMER :

- Batifranc ne gère pas en direct des structures comme cela. Il y a deux façons de faire gérer, soit on le confie directement à un mandataire de gestion sur le terrain ou alors à la collectivité qui assure le lien avec les professionnels. Dans ce type de profession, les professions médicales sont en lien direct avec la collectivité, quand il s'agit de remplacer un médecin dans la maison, il faut un interlocuteur et celui-ci ne peut pas être à Besançon, il faut être à proximité. On ne gère pas une maison médicale comme on gère n'importe quel bâtiment. C'est la collectivité qui met de l'huile pour que ça fonctionne. Quand il va falloir intervenir en cas d'un petit souci dans un cabinet médical il faut pouvoir intervenir tout de suite.

M. CUGNEZ :

- Les professionnels de santé se sont-ils engagés officiellement pour occuper cette maison ?

Monsieur le Maire :

- Actuellement les surfaces sont occupées à 70 %.

M. GRILLON :

- Demande comment se fera la répartition des quantités lorsqu'un professionnel de santé partira, est ce que la commune le prendra à sa charge ?

M. le Maire :

- Pour l'instant les 30 % restants sont à la charge de la ville. Les professionnels de santé veulent avoir un local pour travailler ensemble, avec des lieux communs, on est sûr que les médecins qui se sont engagés vont trouver les 30 % restants. On a bon espoir que les 100% seront bientôt occupés, la ville aura peut-être pendant 2 à 3 mois à sa charge ses 30 % mais c'est un risque que la ville doit prendre pour l'intérêt de la population.

M. CUGNEZ :

- Le Docteur AUBRY a arrêté fin juin et a rendu les dossiers médicaux aux patients en leur disant de s'adresser aux médecins aux alentours. Il risque d'y avoir un petit problème durant quelques mois car pour être remboursé la sécu va demander un nom de médecin référent.
.../...

M. le Maire :

- Les travaux de cette maison médicale sont prévus courant décembre et effectivement il faut trouver un médecin en attendant. Pour la sécurité sociale, cela ne pose pas de problème de changer de médecin référent.

M. CANKAYA :

- Demande, concernant la sortie du parking, pourquoi privilégier la sortie sur le lotissement des Jonchets qui a déjà des rues relativement étroites et il y a beaucoup d'enfants. Cela engendrerait de la circulation supplémentaire et la sécurité serait diminuée.

M. le Maire :

- pour l'instant, ce parking est sur le plan, actuellement il n'y a pas de sortie sur le lotissement.

M. CANKAYA :

- note que la personne qui rentrera sur le parking par l'avenue Pasteur ressortira par cette rue.

M. le Maire :

- répond que c'est l'avenir qui le dira, cela concerne la deuxième phase. S'il y a suffisamment de places de parkings devant, il ne sera pas utile de créer un autre parking.

M. GRILLON :

- Demande si l'investissement initial fait par Batifranc concerne le parking et le bâtiment

M. le Maire :

- Précise que les voiries et le parking seront à la charge de la ville. Cela est de l'ordre de 120 000 €, la ville bénéficiera de subventions de PMA et de la Région. Le deuxième parking n'est pas programmé pour l'instant, il se fera si cela devient une nécessité. Pour l'instant il y a 24 places.

M. CUGNEZ :

- demande à combien de mètres se fera la construction du bâtiment par rapport à la propriété MARTINA.

M. le Maire :

- précise que c'est réglementaire, environ 6 mètres.

Vote : 28 pour 1 abstention

.../...

V. Autorisation de signer un bail en état de futur achèvement avec BATIFRANC et des baux de sous location entre la commune et les professionnels de santé

M. le Maire :

- Informe que dans la continuité du rapport précédent, l'objet de ce rapport est d'autoriser le Maire ou son représentant à signer un bail civil en état de futur achèvement.
- Cet acte apporte une garantie à BATIFRANC en amont de la construction du bâtiment destiné à accueillir le regroupement des professions médicales. Il s'agit pour la commune de s'engager à louer les locaux au terme des travaux. C'est à la signature de ce bail que pourra s'engager les travaux de construction.
- A noter en particulier que l'une des clauses suspensives est la location à des professions médicales ou paramédicales d'au moins 70 % des surfaces à louer. Cet engagement prendra la forme de baux de sous location en état de futur achèvement conclus entre la commune et les professions médicales et paramédicales.

Sont joints à ce rapport :

- Le projet de bail civil en état de futur achèvement entre la ville et BATIFRANC.
- Le projet de baux de sous location en état de futur achèvement entre la ville et les professionnels de santé.
- demande de bien vouloir autoriser le Maire ou son représentant à signer ces baux et tous documents afférents.

M. GRILLON :

- demande si les baux de sous-location seront bien signés avec les professionnels avant celui avec Batifranc.

M. le Maire :

- oui tout à fait, les professionnels de santé n'attendent que ça, ils veulent que ça avance.

M. CUGNEZ :

- demande si le permis de construire est signé.

M. le Maire :

- oui tout est en règle.

Vote : 28 pour 1 abstention

.../...

M. DRIANO quitte la séance

VI. Convention de partenariat pour la mise en place d'une animation musicale pour les temps d'animation périscolaires

M. le Maire :

- Informe que le Gouvernement a laissé le choix aux communes de revenir à la semaine de 4 jours au lieu des 4,5 jours en place, le décret est paru en juin. Lors des conseils d'école les parents et les enseignants disaient que les enfants étaient fatigués et qu'il fallait revenir à la semaine de 4 jours. Cependant les élus estiment qu'il faut prendre le temps de la réflexion comme beaucoup d'autres communes parce que la ville a mis en place un PEDT (projet éducatif du territoire) qui a été proposé par un comité de pilotage, et qui a été renouvelé pour trois ans. Un certain nombre d'engagements avaient été pris avec l'AOE, donc ils nous paraissent important de prendre le temps et de continuer cette année sur la base des 4,5 jours car cela concerne un certain nombre d'employés de la ville et de l'AOE qui pourraient être impactés par cette décision. Il fallait aussi réorganiser le périscolaire, voir pour remettre des activités pour les enfants le mercredi matin. Cela a été bien perçu dans les conseils d'école. Les deux rapports suivants sont le renouvellement de partenariat avec des intervenants qui vont faire des animations de 15h45 à 16h30.

M. CUGNEZ :

- Pour revenir aux 4 jours une loi a été votée, demande quand le décret d'application sera mis en place.

M. le Maire :

- Les communes qui sont prêtes peuvent déroger dès maintenant. Il y aura la possibilité de le faire en 2018 mais ce n'est pas une obligation. Il y aura peut-être des aménagements dans le courant de l'année, on a par exemple des enseignants qui aimeraient faire une demi-heure de plus de matin, c'est-à-dire commencer à 8h, c'est pour cela qu'il faut prendre le temps et voir pour la rentrée prochaine. Il est difficile pour nous de prendre la décision sereinement pour cette rentrée.

M. CUGNEZ :

- Souligne que cela engendrerait des coûts supplémentaires pour la commune mais d'autre part, des emplois supprimés.

M. le Maire :

- Effectivement, il faudrait revoir les postes d'ATSEM et des animateurs périscolaires.

.../...

- Propose donc dans le cadre de la convention relative au Projet Éducatif de Territoire, sur le créneau 15h45-16h30 un certain nombre d'activités à dominante culturelle, sportive ou scientifique. Les activités proposées dans ce temps d'animation sont animées soit par le personnel communal intervenant déjà dans les accueils périscolaires, soit par les animateurs de l'Association des Œuvres Éducatives en charge des accueils de loisirs et complétées par des intervenants ou associations extérieurs qui proposent des animations spécifiques, telles que des séquences d'animations culturelles.
- Dans le cadre de l'élaboration des programmes d'activités pour l'année 2017/2018, il est donc soumis au conseil municipal un projet de convention de partenariat entre la ville et l'association «Harmonie - École de musique de Grand-Charmont » pour l'organisation de séances d'éveil musical.
- Les interventions se dérouleront dans chaque école à raison d'une séquence (environ 11 séances) par trimestre par groupe scolaire.
- Les modalités d'intervention et de partenariat sont détaillées dans le projet de convention joint.
- La prestation de l'association « École de musique de Grand-Charmont » est de 1 155 € TTC pour 36 interventions pour l'année scolaire 2017/2018.
- L'inscription des crédits nécessaires pour l'année 2017 est prévue au budget.
- demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer et autoriser le Maire à signer cette convention d'animation.

Vote : 27 pour

VII. Convention de partenariat pour la mise en place d'une animation d'ateliers

M. le Maire :

- Dans le cadre de la convention relative au Projet Éducatif de Territoire, la commune propose sur le créneau 15h45-16h30 un certain nombre d'activités à dominante culturelle, sportive ou scientifique. Les activités proposées dans ce temps d'animation sont animées soit par le personnel communal intervenant déjà dans les accueils périscolaires, soit par les animateurs de l'Association des Œuvres Éducatives en charge des accueils de loisirs et complétées par des intervenants ou associations extérieurs qui proposent des animations spécifiques, telles que des séquences d'animations culturelles.

.../...

- Pour l'élaboration des programmes d'activités pour l'année 2017/2018, il est donc soumis au conseil municipal un projet de convention de partenariat entre la ville et l'Auto entreprise « KLEINOVÁ» représentée par Madame Michaela KLEINOVÁ pour l'animation d'ateliers d'initiation et de découverte de la langue anglaise.
- Les interventions se dérouleront dans les écoles de la commune.
- Les modalités d'intervention et de partenariat sont détaillées dans le projet de convention joint.
- La prestation est de 20 € TTC par séance soit 2 100 €, pour 3 séances hebdomadaires de ¾ d'heure durant 35 semaines.
- L'inscription des crédits nécessaires pour l'année 2017 est prévue au budget.
- demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer et autoriser le Maire à signer cette convention d'animation.

Vote : 26 pour

VIII. Modification de la subvention 2017 à la coopérative scolaire D. Jeanney

M. le Maire :

- Lors de la séance du 11 avril 2017, le conseil municipal a approuvé dans la délibération n° 376/2017 le versement d'une subvention de 2 250 € à la coopérative scolaire de l'école Daniel JEANNEY.
- Dans le cadre du projet d'école pour l'année 2016/2017, les enseignants ont mis en place avec les élèves une action éducative autour d'un jardin potager. Cette action soutenue par la ville avec l'aide des services techniques a été retenue dans le cadre de l'opération « Potagers et jardins pédagogiques dans les écoles » par le Ministère de l'environnement, et a bénéficié d'une subvention de 500 € pour un budget total de 625 €.
- Cette subvention, versée à la commune par l'État, a permis d'acquérir pour 625 € de matériel nécessaire à l'action. La totalité des achats a été effectuée, pour des facilités de commandes, par la ville.
- En accord avec la coopérative scolaire, celle-ci s'est engagée à participer au financement de l'action à hauteur de 125 €.

.../...

- propose de diminuer le montant de la subvention initiale de 125 €, en attribuant une subvention de 2 125 € à la coopérative scolaire de l'école Daniel JEANNEY pour l'année 2017.

Vote : 27 pour

IX. Garantie d'emprunt à la SedD

M. GAUTHIER :

- Informe que la SedD sollicite une garantie pour un emprunt réalisé auprès du crédit coopératif destiné à financer les acquisitions foncières et l
- Le dernier bilan approuvé par le conseil municipal le 14 mars 2017, délibération n° 365 fait apparaître un besoin de financement de 1 650 k€. Pour avoir accès à celui-ci, l'établissement financier demande au concessionnaire 80% de la garantie de la ville de Grand-Charmont, et cela conformément aux dispositions de la convention de concession du 21/06/2011 dans son article 24.
- Les conditions sont les suivantes :

Caractéristiques financières du concours

ARTICLE 1 : d'accorder la garantie d'emprunt de la VILLE de GRAND CHARMONT à :
SAEM Société d'Équipement du Département du Doubs (sedD), capital 5 342 080 €, 6 rue Garnier, 25000 BESANCON, RCS Besançon 775 665 359,

A hauteur de **80%**,

Pour le paiement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires calculées par référence à l'emprunt d'un montant en principal de 1 650 000 € que cette Société a contracté ou se propose de contracter auprès du CREDIT COOPERATIF, société coopérative anonyme de banque populaire à capital variable, dont le siège social est situé 12 Boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 NANTERRE Cedex, ayant pour numéro d'identification unique 349 974 931 RCS NANTERRE, selon les modalités suivantes :

NATURE DU CONCOURS : prêt avec tableau d'échéances

MONTANT : **1 650 000 €**

TAUX ANNUEL D'INTERET: **0.70%**

* Ce taux d'intérêt est valable jusqu'au **01/04/2019**

Au delà de cette date, le taux appliqué sera celui en vigueur au jour du premier versement

DUREE : **8ans**

La garantie de la VILLE de GRAND CHARMONT est accordée pour la durée totale du concours, soit 8 ans.

ARTICLE 2 : que cette garantie d'emprunt est accordée, après avoir pris connaissance du tableau d'amortissement établi par le CREDIT COOPERATIF, en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : que la VILLE de GRAND CHARMONT s'engage à en effectuer le paiement, à première demande du CREDIT COOPERATIF, sans pouvoir soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, la demande du CREDIT COOPERATIF résultant suffisamment d'une lettre adressée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à la VILLE de GRAND CHARMONT attestant que le versement des sommes réclamées est dû en conséquence du présent engagement et que les conditions de leur paiement se trouvent réalisées.

ARTICLE 4 : de libérer, pendant toute la durée du concours, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : d'autoriser le Maire de la VILLE de GRAND CHARMONT, ou toute autre personne dûment habilitée en application des articles L2122-17, L2122-18 et L2122-19 du Code général des collectivités territoriales, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CREDIT COOPERATIF et Société d'Equipement du Département du Doubs (sedD) et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

ARTICLE 6 : de renoncer à opposer au CREDIT COOPERATIF la convention de garantie que la VILLE de GRAND CHARMONT a éventuellement conclu avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de sa garantie.

- demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la décision de garantir cet emprunt afin de permettre l'acquisition des derniers terrains, et d'engager les travaux d'aménagement de la première phase de la ZAC du Grand-Bannot.

M. GRILLON :

- précise que lorsque les équipements seront finis, la SedD vendra les parcelles et les voiries reviendront à la ville.

M. GAUTHIER :

- indique que l'état des garanties d'emprunts est bien en deçà du maximum autorisé. C'est ce que l'on a pu constater dans le dernier compte administratif.

Vote : Unanimité

X. Emoluments médailles du travail

M. DALON :

- Informe que depuis 2002, les émoluments attribués lors de l'octroi d'une médaille de travail aux agents territoriaux n'ont pas évolué.
- propose donc d'actualiser comme suit :
 - 20 ans - Médaille d'argent : 300 €
 - 30 ans - Médaille vermeil : 370 €
 - 35 ans - Médaille d'or : 500 €

.../...

Vote : Unanimité

XI. Information au conseil municipal des décisions du maire

M. GAUTHIER :

- Informe des décisions du Maire prise en application de la délibération de délégations générales qui concerne la passation d'un marché en procédure adaptée ouverte avec la société La Cuisine d'Uzel pour la fourniture de repas cuisinés en liaison froide pour la restauration scolaire, décision prise le 2/06/2017.

XII. Questions diverses

M. GRILLON :

- évoque la problématique du parking devant la boulangerie et la coiffeuse où le stationnement est en épi. Il est difficile de circuler entre les voitures pour se rendre dans ces commerces, le public est obligé de marcher sur la route. La parcelle n° 193, à côté de la boulangerie, est en vente actuellement, c'est peut être l'occasion d'utiliser le droit de préemption pour négocier une division parcellaire et reculer le portail et faire en sorte de déplacer les coffrets qui sont proches de la chaussée dans l'alignement du bâtiment. Des parkings parallèles à l'axe de circulation pourraient être créés ainsi que des trottoirs linéaires depuis la mairie jusqu'au parking face à la pharmacie. Il faudrait peut-être négocier avec le propriétaire de la boulangerie de l'acquisition d'une partie de sa parcelle et lui donner en contrepartie l'autorisation d'installer une petite terrasse sur le trottoir. A l'occasion de travaux sur la chaussée départementale de la rue curie, la ville pourrait faire les modifications. Ce qui permettrait aux piétons de rester sur le trottoir et ne plus marcher sur la route à cause du stationnement, meilleure sécurité. Permettre au boulanger d'installer une terrasse ce qui renforcerait la convivialité et améliorer la perspective de la rue curie.

Madame CHEVAL :

- Souligne qu'il est difficile d'autoriser le boulanger à installer une terrasse alors que cela a été refusé au Kebab.

M. DALON :

- ce problème a déjà été soulevé et des solutions sont étudiées pour améliorer la circulation piétonne et routière, celles-ci seront examinées lors de commissions urbanisme. Actuellement il y a 5 places de parking, une solution serait de faire un décrocher en rétrécissant à peine la voirie pour avoir une meilleure longueur. Cette solution a été validée par le service transport de PMA et par le Département, un essai sera fait mais votre proposition sera étudiée.

.../...

M. CUGNEZ :

- souligne que le fait de tracer les emplacements est déjà bien, car les automobilistes se garent n'importe comment.
- Demande où en est le projet de création d'un emplacement pour les gens du voyage près des automobiles Martinez.

M. DALON :

- Explique que le PLU doit être modifié pour pouvoir construire sur ce terrain, il faut le soustraire du régime forestier. Une enquête publique est nécessaire, elle pourrait se mettre en œuvre d'ici la fin de l'année.

M. CUGNEZ :

- Demande si la ville a pensé d'utiliser l'aire d'accueil des gens du voyage actuelle qui est près du cimetière pour un éventuel projet.

M. DALON :

- Informe qu'aucun projet n'est prévu actuellement. De plus ce terrain n'est pas constructible, il faut également modifier le PLU avant de le proposer à un promoteur.

M. GUILLEMET :

- Informe que la ville a pris contact avec l'agglomération pour essayer de se faire financer le projet du sentier du Fort-Lachaux. Il y a 5 parcours aux alentours.

M. MUNNIER :

- Distribue des plaquettes sur le projet de création de logements, projet ABOREA, sur l'ancienne annexe de l'hôpital.

M. GAUTHIER :

- Informe que la commercialisation commence en septembre

Séance levée à 20h22

Toutes les délibérations de ce conseil sont visibles au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouvertures